



2023-101

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 6 novembre à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 30/10/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,  
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS  
Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE  
Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC,  
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE

Excusé :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX VOYAGES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle l'aide aux familles domiciliées sur la commune dont les enfants participent à des voyages scolaires organisés par les établissements scolaires du cycle secondaire (premier cycle : collège, second cycle : lycée) :

4.50 € par jour et par enfant pour un voyage scolaire avec hébergement de 5 jours ou plus,  
3.50 € par jour et par enfant pour un voyage scolaire de moins de 5 jours.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette participation pour l'année 2024, en précisant qu'elle sera versée soit directement à l'établissement scolaire organisateur, soit directement aux parents si l'établissement scolaire n'est pas habilité à recevoir ces aides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- RECONDUIT les aides telles que définies ci-avant,
- DIT que ces aides seront versées sur présentation d'un justificatif de la réalisation effective du voyage scolaire par l'établissement scolaire,
- VALIDE le versement de l'aide soit aux familles, soit à l'établissement scolaire comme défini ci-avant,
- INSCRIT au budget communal les crédits nécessaires.

Le Maire,  
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,  
Anne-Marie TORE

Fait et délibéré le 06/11/2023  
Pour extrait certifié conforme